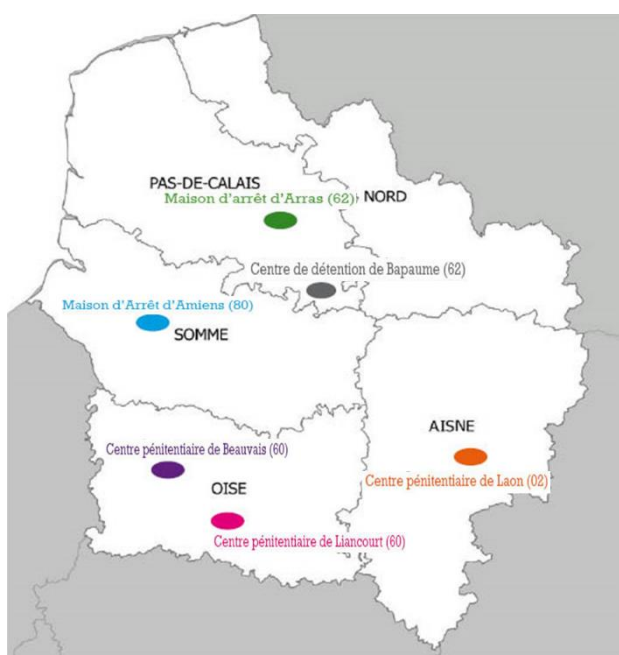




Pôle Socio-Judiciaire

Service Relais Enfants/Parents

Rapport d'Activité 2021



NOS FINANCEURS



I) LE SERVICE RELAIS ENFANTS PARENTS

A. Présentation du service Relais Enfants Parents (R.E.P.)

1) L'historique et le développement du service

Le constat issu de l'accompagnement des personnes en Placement Extérieur (expression de difficultés dans l'exercice de la parentalité en détention, délitement voire rupture du lien familial), le partenariat avec l'Administration Pénitentiaire dans le cadre de cette mesure avec la Maison d'Arrêt d'Amiens et l'existant (R.E.P en région parisienne), amène l'association APREMIS à mettre en place le R.E.P en 1994 dans le Département de la Somme. Ce service vise l'aide au maintien des liens entre les enfants mineurs et leur(s) parent(s) incarcéré(s) à la Maison d'Arrêt d'Amiens. Cette action mobilise alors 0,5 ETP sur un poste d'éducatrice spécialisée.

Puis en 1998, La Directrice Adjointe du Centre de Détention de Bapaume (situé dans le Pas-de-Calais) sollicite l'association APREMIS pour y déployer le R.E.P. Cette demande fait suite au repérage de situations familiales fragilisées présentant des conflits dans les relations parentales et venant impacter la relation entre les parents incarcérés et leurs enfants. La Direction de l'établissement pénitentiaire de Bapaume reconnaît la légitimité de l'association à un double niveau : - l'expertise de l'association sur la question du maintien des liens enfants/parents en milieu carcéral avec l'expérience reconnue par l'Administration Pénitentiaire dans le Département de la Somme ;

- et un lien de confiance établi dans le cadre du partenariat relatif au Placement Extérieur. L'association APREMIS développe alors le R.E.P au Centre de Détention de Bapaume avec le recrutement d'une éducatrice spécialisée pour un équivalent temps plein.

En 2000, le responsable du S.P.I.P des antennes d'Arras et de Bapaume, interpelle l'association pour intervenir à la Maison d'Arrêt d'Arras. Il met en exergue la satisfaction de la qualité des interventions et de la communication avec le service Placement Extérieur à Arras et Bapaume ainsi qu'avec le R.E.P à Bapaume. La proximité entre Arras et Bapaume et la qualité du lien partenarial conduisent le R.E.P à poursuivre son déploiement à la Maison d'Arrêt d'Arras.

L'individualisation de nos accompagnements amène le service à intervenir dans les divers établissements pénitentiaires de la Région Hauts de France dans la limite des moyens alloués au service. Aujourd'hui, le service poursuit sa mission aux CP de Liancourt, de Beauvais, de Laon. L'équipe a pu également accompagner le maintien du lien dans les prisons de Maubeuge, Poissy, Longuenesse, Douai, Rouen pour les enfants résidant dans les Départements de la Somme ou du Pas de Calais.

2) Les missions et objectifs

Les missions du R.E.P se définissent par le soutien à la parentalité et l'aide au maintien des liens entre un enfant mineur et son parent placé sous-main de justice. Le R.E.P entend promouvoir et garantir le droit des parents et des enfants et agir sur la prévention du risque de répétition. Le R.E.P se fixe comme objectifs :

- aider au maintien, au rétablissement, au développement des liens enfants/parents placés sous-main de justice ;**
- aider à l'exercice de la coéducation parentale ;**

-prévenir les conséquences de la rupture des liens enfants/parents.

Le maintien du lien avec le parent placé sous-main de justice constitue pour l'enfant un droit fondamental. Du côté des parents placés sous-main de justice, des lois et règlements disent le droit. La condamnation, l'incarcération n'entraîne pas la retrait de l'Autorité Parentale ou très rarement (« déchéance » pour certains délits dans le souci de préserver l'intérêt de l'enfant).

Par-delà le respect des lois, le R.E.P inclut la prévention des préjudices liés à la détention. Selon M. Alain Bouregba¹ (psychanalyste et directeur de la Fédération des Relais Enfants/Parents), les risques auxquels l'enfant est exposé du fait de l'incarcération de son parent peuvent affecter les trois dimensions de son développement : sa socialisation, sa maturité affective et ses apprentissages. Dans le cas particulier du bébé laissé auprès de sa mère en détention, les risques peuvent porter sur le processus de tissage des liens d'attachement, sur le processus d'individuation, sur le processus de séparation forcée qui se produit à l'âge de 18 mois si la mère reste encore en détention. Toutefois, il peut être de l'intérêt de l'enfant d'être séparé de son parent. Le R.E.P contribue à l'évolution positive et à la personnalisation des projets des personnes accompagnées : avec un étayage psychoaffectif pour l'enfant (élaborer, mentaliser pour prendre une distance par rapport à l'évènement, le renforcement de l'estime que l'enfant porte à lui-même, l'intériorisation des interdits et du repérage des limites) ; avec la mise place ou la relance d'une dynamique interactionnelle mère/bébé et un début d'ouverture au monde extérieur ; avec la réhabilitation du parent en le considérant comme une personne respectable, amendable et restructurable ; avec un soutien du parent dans sa fonction parentale (actes simples et concrets : écrire pour obtenir un bulletin scolaire, prendre connaissance d'un bulletin de notes, connaître l'emploi du temps des vacances, offrir un cadeau acheté à la « cantine »...). Le R.E.P encourage les attitudes parentales positives pour conforter le parent dans sa parentalité (émergence et développement du sentiment d'être père ou mère, du désir d'occuper la place de parent).

Le Relais Enfants Parents intervient en qualité de **tiers dans la relation enfants/parents**. Cette fonction de tiers vise à permettre l'exercice d'une co-parentalité (maintien, restauration, construction) dans l'intérêt de l'enfant.

Le tiers est un intermédiaire dans les interactions familiales (enfants-parents et/ou entre parents). Il s'inscrit dans un travail de nouage des liens et est ainsi amené à occuper plusieurs postures professionnelles :

- Décoder les émotions : formuler, interpréter, transmettre. Lors de parloirs (souvent lors de retrouvailles après une longue rupture du lien), un père pleure en présence de son enfant. Ce dernier ne comprend pas ce qui se passe et porte son regard sur le tiers. Il s'agira d'intervenir auprès du parent pour expliciter à l'enfant que son parent manifeste en fait sa joie à travers les larmes et non de la tristesse. L'enfant accède alors à la compréhension du sens de l'attitude de son parent soutenu par le tiers.

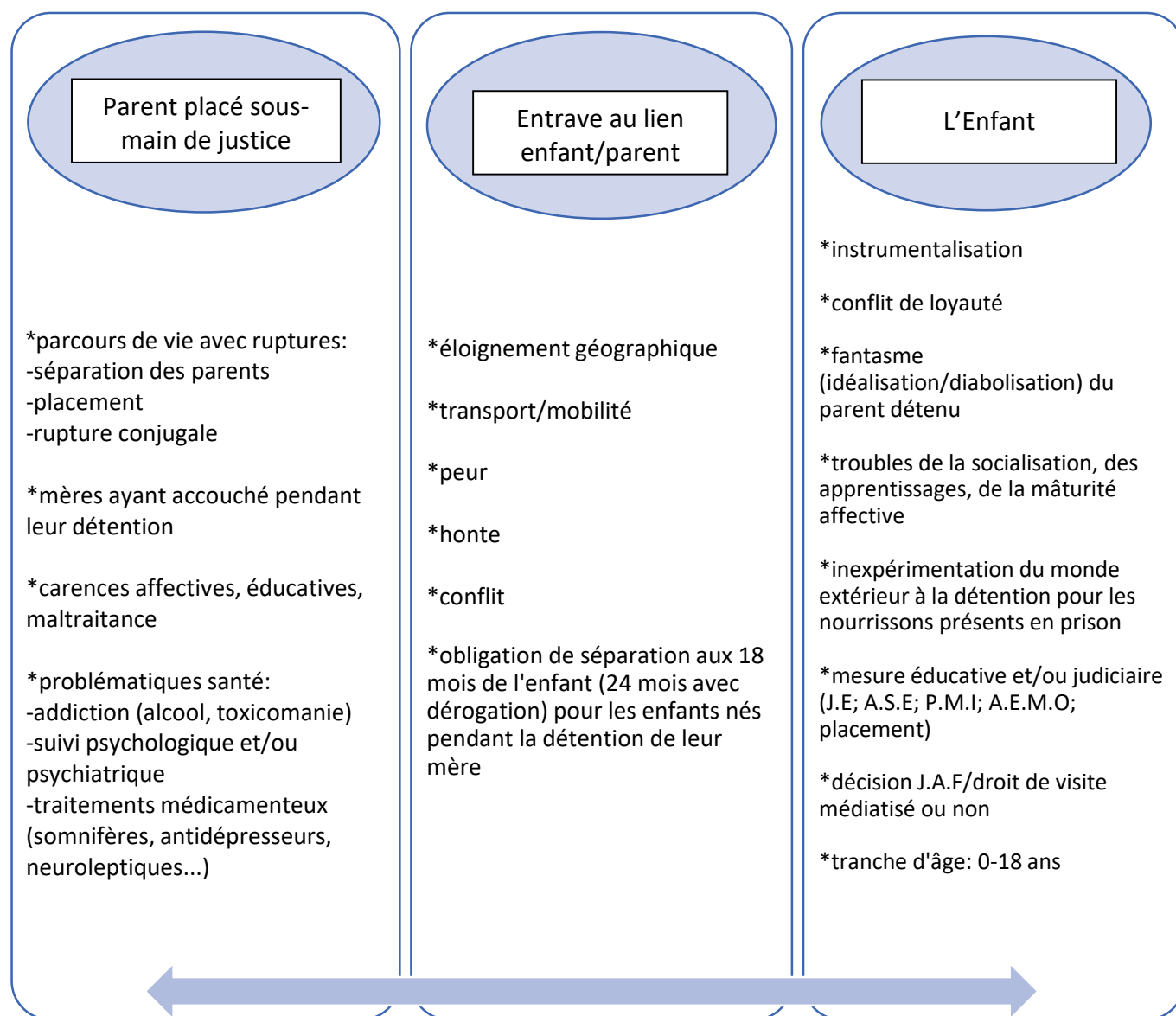
- Proposer un espace bienveillant qui tient compte des besoins de chacun, enfants et parents (animer, soutenir, offrir, séparer). Par exemple, le tiers doit ponctuer le déroulement de la visite entre un père détenu et sa fille âgée 7 ans. Ce dernier déborde d'émotions : il serre sa fille, la câline, l'embrasse au point d'envahir l'espace tout au long de la visite. Il ne mesure pas le besoin de sa fille de se distancer pour mieux interagir. Le tiers doit alors protéger les intérêts de chacun tout en offrant la possibilité à l'enfant d'instaurer une séparation physique.

- Canaliser les interactions familiales : filtrer, contenir, modérer, anticiper. Par exemple, lors d'un parloir médiatisé, le père constate un bleu sur son enfant âgé de 4 ans, immédiatement il remet en question

¹ Audition par le groupe de travail le 16.04.2013 Groupe de travail « Intérêt supérieur de l'enfant » Rapport « le maintien de liens à l'épreuve de l'incarcération » Octobre 2013

la prise en charge par la mère. En contextualisant l'évènement, le tiers nomme une autre réalité : l'enfant s'est simplement blessé en jouant avec sa fratrie.

3) Le public accompagné



Tableau/Schéma : Caractéristiques récurrentes sur le public Relais Enfants Parents – source : Auteur

B. Le fonctionnement du service Relais Enfants Parents

1) Cadre législatif et réglementaire du Relais Enfants Parents

Enfants et Parents sont des sujets de Droit et c'est le Droit qui fixe le cadre juridique des liens qui les unissent. Les personnes privées de liberté conservent tous les droits qui ne leur ont pas été retirés selon la loi par la décision les condamnant à une peine d'emprisonnement ou les plaçant en détention provisoire. Des textes soutiennent le maintien des relations familiales malgré l'incarcération mais ceux-ci peuvent voir leur portée limitée : atteinte au respect de l'ordre public et atteinte de l'intérêt de l'enfant (art. 3 de la

C.I.D.E²). Face à de graves dysfonctionnements parentaux, la Justice est là pour protéger l'enfant. Il y a alors retrait ou aménagements de l'autorité parentale pour la sécurité de l'enfant. La France a ratifié des conventions internationales qui constituent un engagement de mettre son droit interne en conformité avec celles-ci.

-La Convention Internationale des Droits de l'Enfant : C.I.D.E

L'article 9, alinéa 3, dispose que « *les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant* ».

-La stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022

La première stratégie nationale du soutien à la parentalité³, vise à rendre l'offre de soutien à la parentalité plus visible, plus lisible et d'accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux et de favoriser l'entraide entre parents.

Cette stratégie précise les perspectives de travail pour les parties prenantes :

« *-Identifier et prendre en compte l'ensemble des facteurs et des situations pouvant déclencher des ruptures dans les relations familiales pour mieux les prévenir.*

-S'assurer que les modalités de financement des structures leur permettent : de pérenniser leur activité (par un financement pluriannuel par exemple).

-Soutenir la mise en contact entre enfants et parents détenus et aider au maintien des liens familiaux »⁴.

-L'autorité parentale et le Code Civil

La loi n°2002-305 du 4 mars 2002 a remanié l'article 371-1 du Code Civil en disposant que « *L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant* ». « *Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne* ». L'Article 371-4 affirme que « *L'enfant a le droit d'entretenir des relations personnelles avec ses ascendants* ».

-Les Règles Pénitentiaires Européennes du 11/01/06 dans la partie « *Contacts avec le monde extérieur* »⁵

-La Loi Pénitentiaire du 24/11/2009 dans sa section « *de la vie privée et familiale et des relations avec l'extérieur* »⁶

-L'article D 402 du Code de Procédure Pénale⁷ (« *... maintien et à l'amélioration des relations avec leurs proches* »).

-La Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européennes⁸ (article 24 « Droits de l'Enfant ».)

-La Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe⁹ adoptée le 4 avril 2018, CM/Rec(2018)5.

² C.I.D.E. : Convention Internationale des Droits de l'Enfant

³ <https://solidarites-sante.gouv.fr>

⁴ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180702_-_dp_-_strategie_nationale_2018-2022vf.pdf

⁵ Convention de Partenariat DISP Hauts de France

⁶ Convention de Partenariat DISP Hauts de France

⁷ Convention de Partenariat DISP Hauts de France

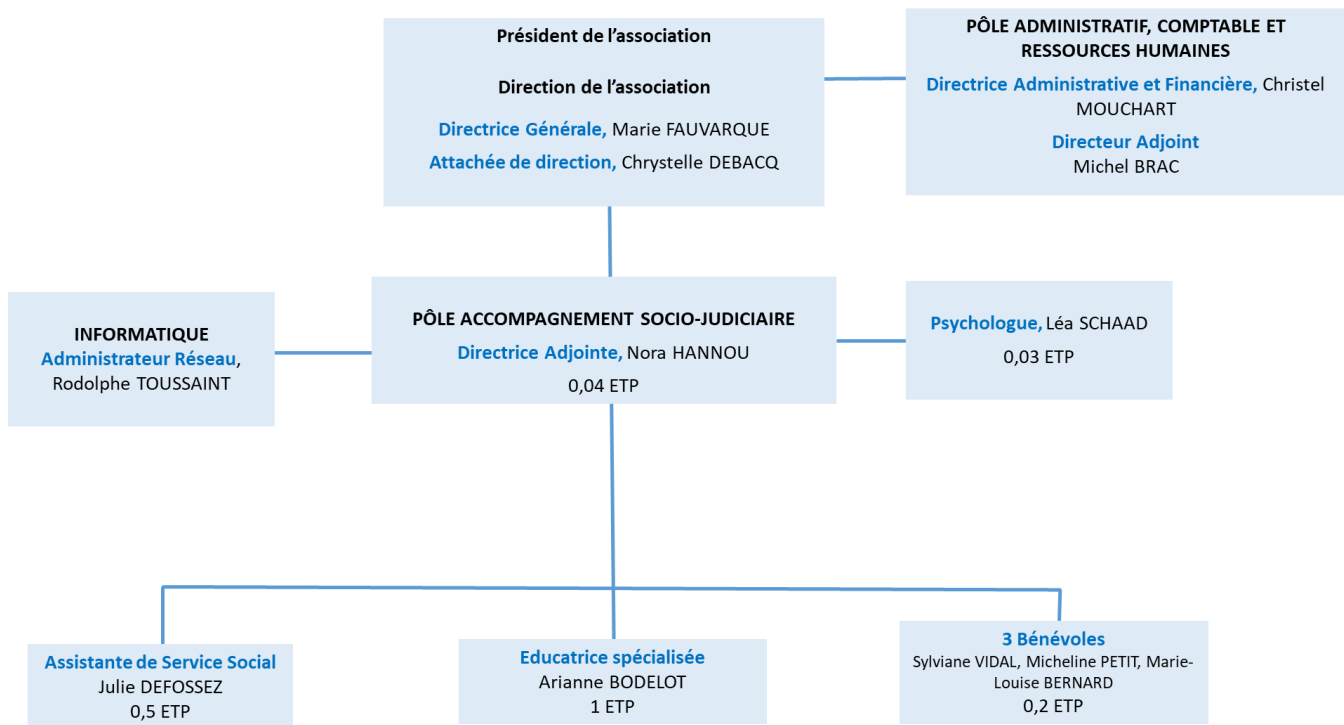
⁸ Convention de Partenariat DISP Hauts de France

⁹ <https://rm.coe.int/recommandation-cm-rec-2018-5-concernant-les-enfants-de-detenus-fra/16807b343b>

-La loi 2007-293 réformant la protection de l'enfance

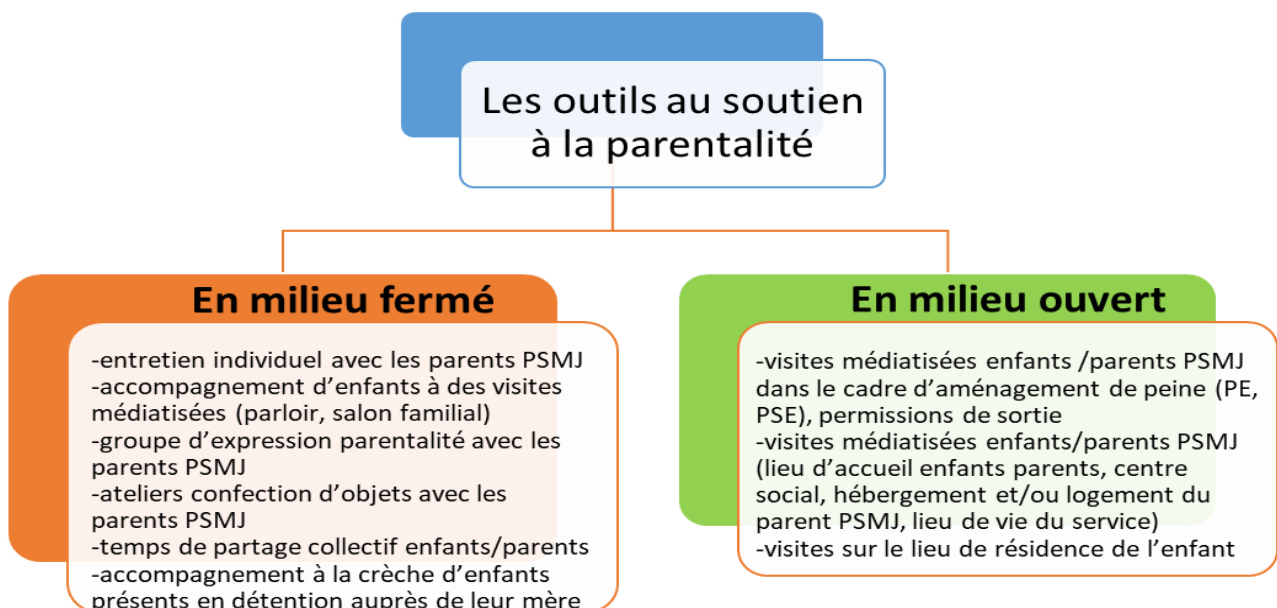
Cette loi met notamment l'accent sur l'affirmation des droits, l'intérêt et les besoins fondamentaux de l'enfant (besoins physiques, cognitifs, sociaux, affectifs...). Elle place la prévention primaire au centre du dispositif (P.M.I, C.M.P...). Par ailleurs, elle énonce l'affirmation des droits parentaux mais les aménage quand c'est nécessaire (par exemple visite médiatisée : malgré les injonctions, permettre au parent de maintenir le lien avec son enfant).

2) L'équipe



3) Les outils au soutien à la parentalité

Les activités se déclinent à la fois en milieu carcéral (milieu fermé) et en dehors de la prison (milieu ouvert).



4) Les modalités d'accompagnement du Relais Enfants Parents

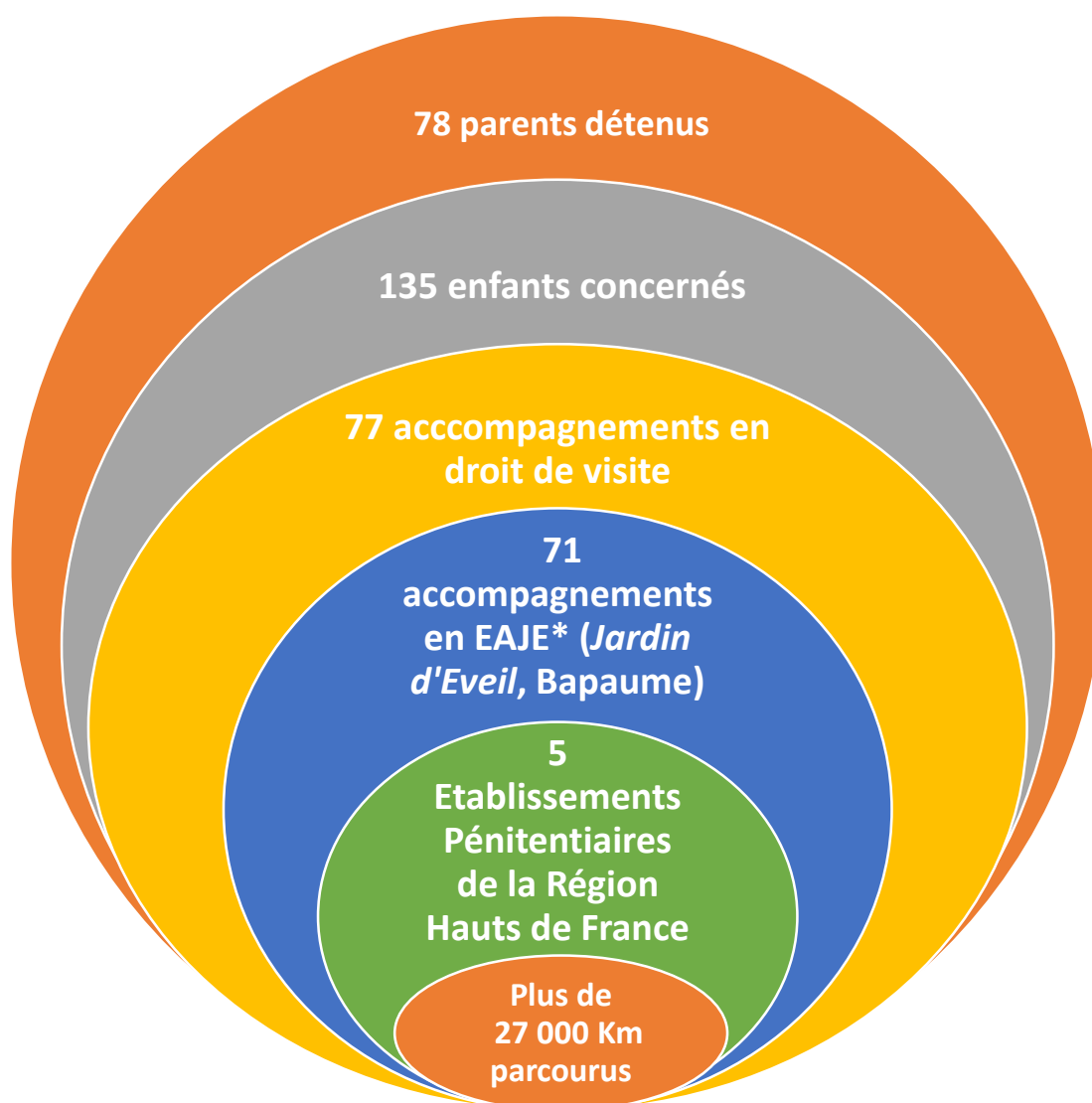


II) BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF

1) Éléments quantitatifs 2021

Quelques chiffres

**Un contexte toujours marqué par la crise sanitaire
et une activité maintenue en fonction des autorisations des
établissements pénitentiaires**



*EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

Nombre de familles accompagnées

Nombre d'enfants/âge

[0-6 ans]

[6-12 ans]

[12-16 ans]

[16 ans et plus]

Comparatif 2018/2021

■ Nb Situations

■ Nb Enfants

■ Nb Situations

■ Nb Enfants

Nombre d'entretiens

(1^{er} entretien, entretien intermédiaire, entretien fin d'intervention)

Nombre de visites à domicile ou entretiens avec les enfants (hors réunions de synthèse/coordination avec partenaires, contacts téléphoniques)

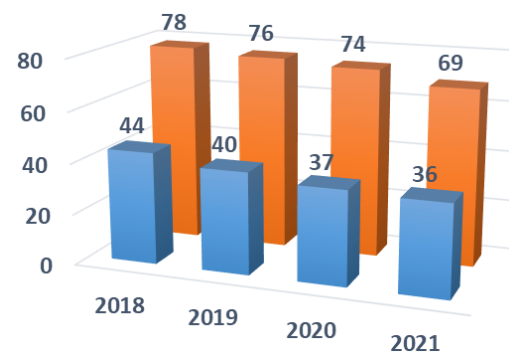
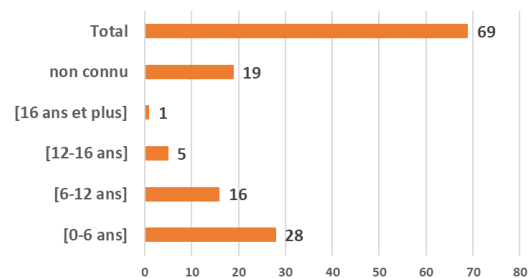
Déplacements

des Professionnels

des Bénévoles

Territoire Somme Aisne Oise

36



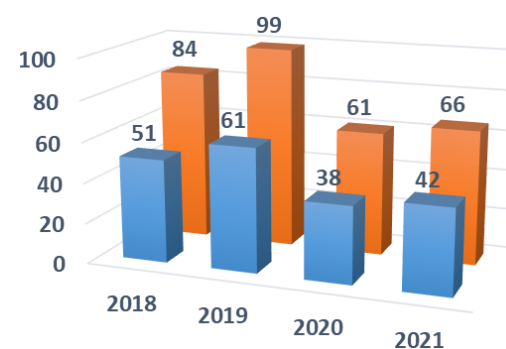
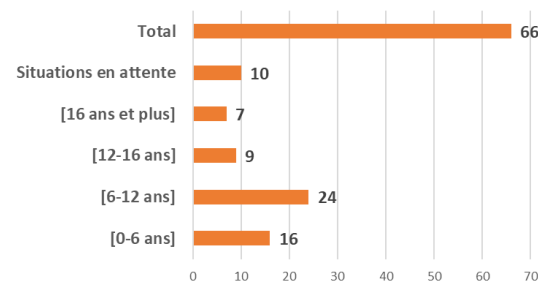
71

24

>15 000

Territoire Pas de Calais

42



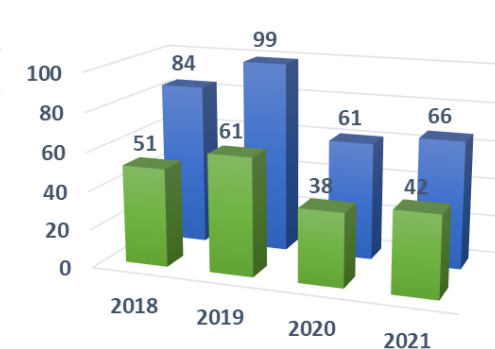
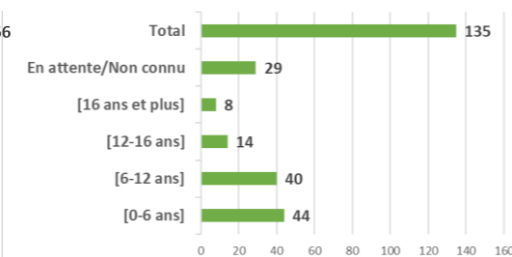
106

51

>12 000Km

Activité globale du service

78

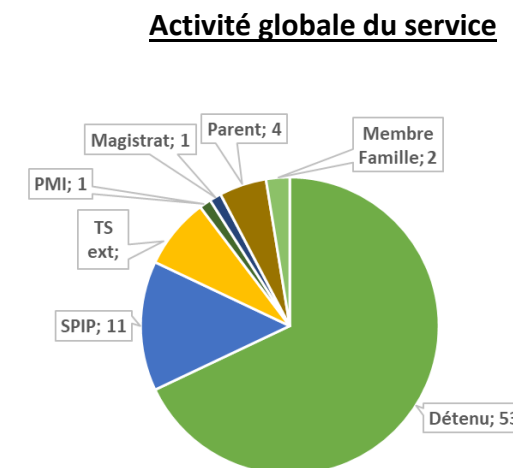
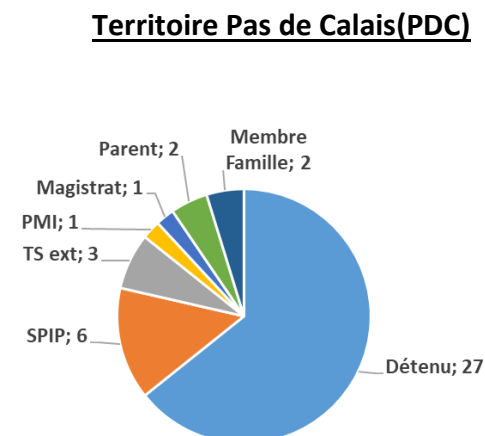
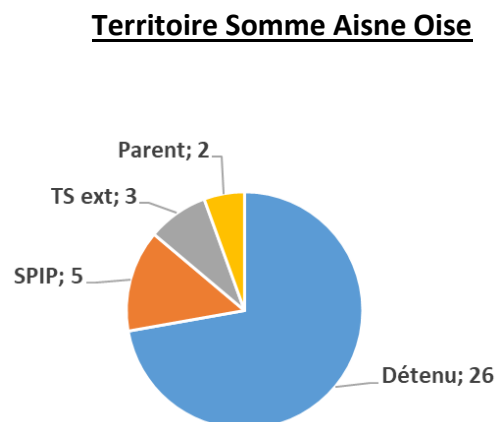


177

75

>27 000 Km
Km

Origine de la demande auprès du service



Nombre de familles avec mesure assistance éducative et/ou judiciaire

11 (30%)

14 (33%)

25 (38%)

Origine géographique des enfants

Somme	50 enfants
PDC	5 enfants
Aisne	5 enfants
Oise	4 enfants
Autre DPT	5 enfants

Somme	8 enfants
PDC	26 enfants
Nord	12 enfants
Inconnu	10 enfants
Autre DPT.	10 enfants

Somme	58 enfants
PDC	31 enfants
Inconnu	10 enfants
Autre DPT	36 enfants

Accompagnements

parloirs et visites extérieures
Jardin d'Eveil

36

44

80

71

71

Lieux d'Intervention

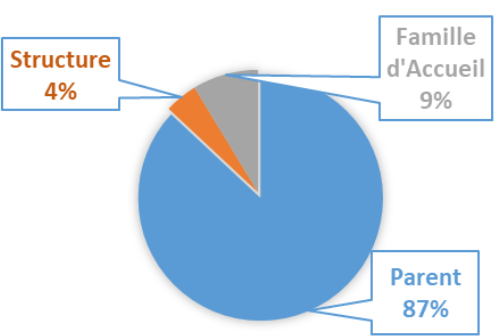
M.A Amiens
C.P Laon
C.P Liancourt

M.A Arras
CD Bapaume

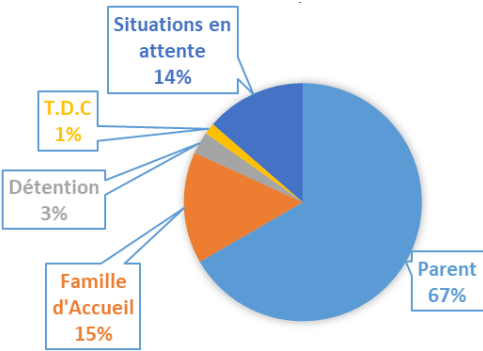
5
**Etablissements Pénitentiaires
de la Région HDF**

Typologie de l'hébergement des enfants

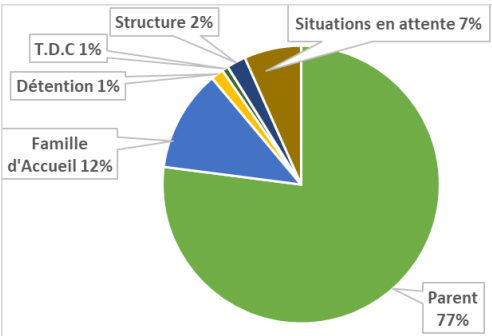
Territoire Somme Aisne Oise



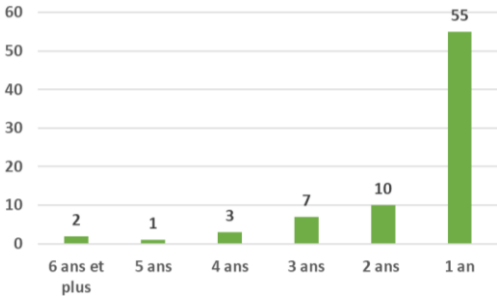
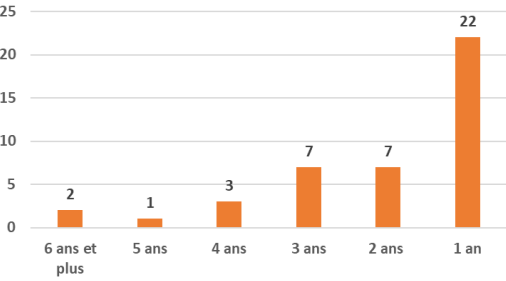
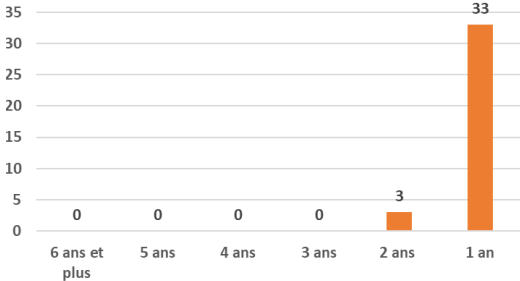
Territoire Pas de Calais



Activité globale du service



Durée de suivi des familles Accompagnées



Actions collectives

Goûters
Groupe expression/échange
Ateliers création manuelle

3 séances

3 séances
24 séances

22 parents
118 parents

2) Volet qualitatif de l'intervention et de l'accompagnement

a) Des piliers dans le dispositif d'intervention



Les réunions

-Les réunions de service : temps et lieu d'échanges et de transmissions sur les informations internes et externes au service ; sur l'organisation du service et la prise en charge des demandes, des accompagnements, du suivi, des projets ; également temps de réflexion et de travail sur les améliorations nécessaires, les difficultés...

-Les réunions de travail sur les projets et outils

Ces temps sont dédiés à la réflexion, l'élaboration, la conception, l'écriture de projets pour répondre aux besoins du public. Les projets émanent de l'équipe ou parfois le projet s'origine à partir d'une demande de l'établissement pénitentiaire. Ces réunions sont aussi l'occasion de travailler sur l'amélioration des outils et l'amélioration du fonctionnement du service.

-Les réunions d'Analyse Clinique

L'équipe pluridisciplinaire s'organise autour d'une démarche d'analyse clinique. L'équipe soumet le recueil de données, d'informations et d'observations à une analyse afin de dégager des hypothèses de travail, d'intervention. L'analyse de situation permet d'objectiver l'intervention. Il s'agit d'articuler deux discours : celui du sujet usager et celui du professionnel lui aussi sujet. L'analyse clinique permet la nécessaire distanciation dans la relation usager/professionnel.

Individualisation de l'accompagnement/Projet d'accompagnement individualisé

La reconnaissance de la singularité des personnes, des parcours, des situations, nécessite d'individualiser l'accompagnement.

Ainsi, l'évaluation d'une situation a déjà amené l'équipe à proposer un binôme travailleur social-psychologue clinicienne pour répondre au mieux aux intérêts des membres de la famille. De plus, l'équipe a développé l'accompagnement d'une enfant et de son père bénéficiant d'un placement à l'extérieur de détenu, une mesure d'aménagement de peine (cf b) illustration d'un accompagnement).

Coordination des actions du service avec les partenaires de la situation

Le service intervient souvent auprès de familles qui bénéficient d'autres interventions sociales et/ou judiciaires. Dans le souci d'améliorer la prise en charge de l'enfant, le Relais Enfants Parents participe au travail de coordination entre les différents acteurs. En fonction des besoins, il transmet des éléments de son intervention (planning, déroulement, compte-rendu...), il peut solliciter ou organiser une réunion de synthèse...

Travail de Réseau et partenariat

- Direction CD Bapaume et SPIP : 2^{ème} Comité de Pilotage sur le projet nurserie (octobre 2021)
- Rencontre avec les coordinatrices de la cellule activité de la Maison d'Arrêt d'Amiens et du CD de Bapaume
- Réunion de travail à distance avec la CAF 62 : APREMIS et REPI Hauts de France (mars 2021)
- REAAP : participation au comité local arrageois, aux visioconférences et journée départementale
- Bénévoles de l'association PRESENCE : participation à leur AG en visio (avril 2021)
- Conseil d'évaluation du CD Bapaume : participation en septembre 2021
- Rencontre Direction Maison d'Arrêt d'Amiens pour renforcer le partenariat : mars 2021
- Rencontre avec le SPIP CD Bapaume : en décembre 2021, présentation du service aux nouveaux CPIP

Innovation et adaptabilité

Le REP s'inscrit dans un travail de médiation en milieu fermé. Pour autant, le service innove avec la mise en place de visites médiatisées hors les murs. Il s'agit de permettre la continuité du travail engagé, d'éviter d'introduire une rupture dans les droits de visite enfants-parents. C'est également offrir un espace temps de rencontres en milieu ordinaire (préparation de repas sur le logement, sorties au parc, cinéma, soutien scolaire...). Cette modalité de rencontre s'élabore, se négocie avec les parties prenantes (parents et enfants). Elle s'adresse aux parents accompagnés par le REP en détention qui bénéficieraient d'une mesure de placement extérieur avec l'APREMIS ou d'un autre aménagement de peine.

b) Illustration d'un accompagnement

Saisine par le parent détenu sur orientation

M. PC incarcéré au CD de Bapaume sollicite en 2019 l'intervention de notre service orienté lors d'une audience chez le juge pour enfants.

Evaluation et accompagnement

M. PC, incarcéré au CD de Bapaume, a été condamné par le tribunal correctionnel en 2016 à une peine de 4 ans d'emprisonnement pour des faits d'agressions sexuelles sur plusieurs mineurs dont 2 de ses filles C1 et C2, à un suivi socio-judiciaire et à l'interdiction d'entrer en relation avec les victimes, y compris ses filles. M.

PC a interjeté appel de cette décision. Aux termes d'un arrêt du 4 juillet 2017, la Cour a confirmé le jugement sur la culpabilité concernant les faits commis sur C1 et C2 sauf à requalifier les faits en précisant leur caractère incestueux et a condamné M. PC à 7 ans d'emprisonnement outre un suivi socio-judiciaire de 4 ans comportant une injonction de soins, l'interdiction d'entrer en relation avec les victimes étant maintenue. Il n'y a pas eu de retrait de l'autorité parentale. M. a déjà été incarcéré à plusieurs reprises (cambriolages, vols, ...). D'abord incarcéré au Centre Pénitentiaire de Longuenesse, M. PC arrive au Centre de Détention de Bapaume en 2018. Il situe sa fin de peine en septembre 2023. Il nie les faits pour lesquels il est incarcéré.

D'une première union avec Mme B (environ 17 ans), M. PC a un fils majeur R. Depuis la séparation, M. PC et Mme B entretiennent une bonne relation. Mme B et R viennent au parloir visiter M. PC. D'une seconde union avec Mme P, M. PC a eu 4 enfants, 3 filles (C1, C2, K) et un garçon (D). M. PC et Mme P ont un écart d'âge de plus de 20 ans. Mme P a été condamnée en 2016 par le tribunal correctionnel à la peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis pour violence sur mineur de 15 ans sans incapacité. Dans le cadre d'une mesure en assistance éducative, le Juge pour Enfants (JE) décide du placement des enfants. Les enfants ont d'abord été confiés à la famille maternelle (oncle) en qualité de tiers digne de confiance (TDC). En raison de la relation conflictuelle entre Mme P et le TDC, les enfants ont ensuite été confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Le placement des enfants à l'ASE est renouvelé à chaque audience. C1 et D sont accueillis dans la même famille d'accueil et C2 et K sont également confiés dans une autre et même famille d'accueil. Le placement des enfants précède l'incarcération.

M. PC explique qu'il n'a pas sollicité le REP de Longuenesse car le JE a réservé les droits sur ses enfants D et K. M. PC relate qu'il sollicite chaque année à l'audience auprès du JE des droits de visite et des contacts téléphoniques sur ses enfants D et K. Mme P bénéficie de droits de visite médiatisée et de contacts téléphoniques avec ses 4 enfants plusieurs fois par mois. Il avance que ses enfants D et K souhaitent le rencontrer. M. PC raconte qu'il a toujours été présent auprès de ses enfants même après la séparation d'avec leur mère. Il affirme avoir soutenu Mme P qui le sollicitait régulièrement pour la prise en charge des enfants. Après leur séparation, Mme P a eu un autre compagnon. Les enfants ont dénoncé des faits de maltraitance au domicile maternel qui ont conduit à la mesure de placement. Ce père rapporte que le climat de ses relations avec l'ASE est tendu.

Les contacts avec les partenaires (SPIP et référente de placement ASE 62) viennent conforter et compléter l'évaluation.

L'accompagnement de M. PC s'effectue au regard des droits dont il dispose. Il se décline au travers d'entretiens de soutien et de guidance parentale. De plus, ce père s'investit dans les ateliers parentalité de création manuelle et a aussi participé à des séances du groupe de parole parentalité. L'accompagnement vise d'abord à soutenir M. PC dans le cadre de ses correspondances avec ses enfants D et K. Egalement, M. PC sollicite le REP pour bénéficier d'espaces et de temps pour exprimer sa souffrance relative à l'absence de lien avec ses filles victimes.

M. PC obtient en 2020 un droit de correspondance écrite médiatisée par l'ASE et un droit de visite médiatisée avec ses enfants D et K. La référente du suivi de la mesure de placement des enfants indique que les enfants sont en demande de rencontrer leur père. Néanmoins, ils se questionnent aussi : comment est-il physiquement ? comment vit-il ?... K était en bas âge au moment de l'incarcération et elle peut dire à la référente « *je ne le connais pas ce papa* ». La reprise de lien est alors pensée selon une progressivité. Le travail partenarial avec l'ASE s'organise alors autour d'objectifs qui visent à créer les conditions favorables d'une reprise de lien entre les enfants et leur père. Il s'agit de construire un cadre sécurisant pour les enfants et de restaurer une relation suffisamment bonne entre M. PC et l'ASE. Cela passe par des actions qui vont permettre aux enfants d'apprivoiser leur père, de se familiariser avec celui-ci avant la mise en place de visite

en détention. Aussi, l'accompagnement du REP s'effectue étroitement en lien avec l'ASE. M. PC est invité à transmettre à l'ASE sa photo récente. Ensuite, il est amené à correspondre par écrit avec ses enfants via l'ASE. Le REP accompagne M. PC dans ces différentes étapes. M. PC a besoin d'être rassuré, orienté... Il se saisit des entretiens individuels pour déposer ses questions, ses joies, ses craintes, ses souhaits. La référente ASE confirme que les courriers de M. PC sont adaptés et qu'ils s'intéressent aux enfants. Elle souligne la bienveillance de ce père qui pose des questions pertinentes et relève qu'il a aussi des inquiétudes légitimes. La bonne communication avec l'ASE permet au REP de cadrer et de baliser l'accompagnement de M. PC. Par exemple, les enfants ont pu être surpris en découvrant la photo de leur père tant il a changé physiquement « *il est vieux...on dirait un papi plutôt qu'un papa...il a de la barbe* ». Le rôle du REP sera aussi de restaurer la place et le rôle de l'ASE auprès de M. PC. Ce dernier semble s'inscrire dans une dynamique de changement quant à sa relation avec l'ASE : une relation de confiance avec la référente ASE se crée. Il fera la démarche de la contacter pour s'informer et échanger. La reprise de lien évolue ensuite avec les contacts téléphoniques : M. PC appelle ses enfants au bureau de la référente ASE. A l'occasion du premier appel, les enfants ont pu être impressionnés ou perplexes à la voix de leur père. M. PC fait part de questions nombreuses que lui posent les enfants ou les « *blancs* » lors d'échanges téléphoniques. Le travail d'accompagnement du REP s'inscrit dans l'évolution de la situation du père et de ses 2 enfants, leur ressenti, l'hypothèse de scénarii ou questions.

Evolution de l'accompagnement : droit de visite père/enfants

Les contacts téléphoniques entre le père et les enfants deviennent réguliers et satisfaisants. L'ASE indique que les enfants se sentent rassurés et qu'ils sont toujours en demande de rencontrer leur père. La dynamique de travail REP/ASE amène la référente ASE à solliciter le REP pour la mise en place des parloirs. Le REP guide et accompagne la référente ASE pour les démarches administratives auprès de la prison. Le REP est aussi interpellé par la référente pour que notre service assure des parloirs médiatisés. La référente ASE légitime cette démarche avec l'intérêt de croiser les regards, les observations en vue de l'évaluation de la situation. Nos services conviennent d'établir un calendrier de visite enfants/père dont la médiatisation alternera entre nos services.

Le REP propose une phase de préparation des enfants. Une rencontre avec les enfants, leurs assistantes familiales et la référente ASE est organisée dans les locaux de la MDS (Maison du Département Solidarité), résidence administrative du suivi du placement des enfants. La référente ASE aura au préalable préparé les enfants à cette rencontre. Il s'agit de faire connaissance, de présenter le REP, son fonctionnement, ses missions, l'accompagnement proposé pour les visites et de préparer l'entrée en détention, expliquer le chemin de la porte d'entrée de la prison jusqu'au parloir, les conditions de visite... L'objectif est de préparer les enfants et de les rassurer. La rencontre avec l'ensemble des parties prenantes à l'extérieur de la prison permet de répondre aux interrogations ou de les soulever. Du côté de M. PC, il est demandeur d'entretiens avec le REP pour le soutenir dans cette phase d'attente et de transition.

III) DES AVANCEES ET DES PERSPECTIVES

La pandémie de Covid-19 a continué de marquer l'année 2021. C'est dans ce contexte de situation sanitaire particulière que l'activité du REP s'est poursuivie. Malgré les difficultés, les contraintes liées aux mesures sanitaires, l'équipe est restée mobilisée pour accompagner le public.

1) Les avancées

-une organisation du travail à repenser, un système hybride de fonctionnement pour s'adapter

Dans un contexte d'incertitude, les activités continuent d'être impactées. Le REP est contraint d'ajuster ses activités en fonction des mesures gouvernementales et leur déclinaison variable selon les établissements pénitentiaires. La mise en place du télétravail initiée en 2020 s'est déployée au gré des contraintes liées aux restrictions sanitaires et les mesures prises par l'administration pénitentiaire.

C'est dans un nouveau modèle qui associe travail à distance et travail en présentiel que les professionnels et les bénévoles du REP assurent les activités du service. Pour maintenir l'activité, le travail a été modulé pour assurer l'accompagnement. Il a fallu repenser l'organisation du travail avec un système hybride (présentiel et distanciel).

De nouvelles mesures de confinement ont pesé sur les activités du service. L'administration pénitentiaire a suspendu à certaines périodes des parloirs, des accès aux établissements, des activités collectives. La mise en place de dispositifs de séparation dans les établissements pénitentiaires impactent la relation lors des entretiens et les visites au parloir.

-lisibilité, visibilité des activités du service

Le fait que certaines actions soient suspendues permet aux professionnelles de dégager du temps. Elles mettent à profit ce temps pour travailler sur des projets en cours, pour avancer sur les outils, des projets, les bilans qualitatifs d'actions...

Un travail sur la présentation du bilan des actions collectives (groupe de parole, atelier parentalité de création manuelle) permet de rendre plus lisibles les enjeux de ces actions. Plusieurs questionnaires de satisfaction ont été élaborés et envoyés aux parents détenus.

-Projet nurserie au CD de Bapaume

Le projet a été présenté au CD de Bapaume en septembre 2020 lors d'un comité de pilotage qui a mobilisé et rassemblé des acteurs et/ou des représentants de champs complémentaires :

-champ de la petite enfance : CAF 62, REAAP 62, Relais Petite Enfance de la CCSA/Bapaume

-champ de la prévention et de la protection de l'enfance : PMI, ASE

-champ de la pénitentiaire : DISP, personnel pénitentiaire de l'établissement (direction, gradé, SPIP)

-champ du sanitaire et du médical : infirmière et cadre de santé.

La pertinence du projet est reconnue et approuvée par les participants. Soutenue par la Direction du CD de Bapaume, la demande de financement auprès de la DISP aboutit et la mise en place du projet a débuté en 2021.

Un nouveau COPIL s'est tenu en octobre 2021 et avait pour objectifs :

-La présentation des actions menées en 2021

-L'évaluation de ces actions (bénéficiaires et partenaires)

-Les améliorations et perspectives.

Les objectifs du projet ont été atteints au regard du public qui a bénéficié des actions. Les actions prévues ont été réalisées (séances collectives échange/information thématiques, entretiens individuels, sorties extérieures des enfants, accompagnement au Jardin d'Eveil). La fréquence d'accompagnement au Jardin d'Eveil a été renforcée avec une matinée supplémentaire pour répondre à la situation de l'enfant et le contexte sanitaire.

L'expérimentation du format d'intervention a conduit à des évolutions. Pour travailler sur la séparation, les temps collectifs ont été aussi l'occasion de valoriser le travail psychique de séparation opéré par les parents. La réalisation par les parents d'une œuvre artistique témoigne de leur implication, engagement dans le

dispositif qui leur a été proposé. De plus, des actions complémentaires ont renforcé le dispositif initial avec la mise en place de temps de déjeuners pour signifier la sortie définitive de l'enfant de l'établissement. Egalement, l'individualisation de l'accompagnement a nécessité d'organiser et d'assurer des visites médiatisées à l'extérieur de la prison entre un enfant et son père. Enfin, la plus-value de ce dispositif est clairement démontré par le témoignage audiovisuel d'une des mères qui participé aux actions.

L'ACEEP 91 a sollicité notre service pour un temps d'échange et de partage d'expérience autour de notre projet. En effet, l'ACEEP 91 mène des actions de soutien à la parentalité à la prison de Fleury pour le quartier nurserie avec difficulté. Ce temps en visio en juin 2021 a été l'occasion de présenter le dispositif REP et les actions qui devraient permettre à l'ACEEP 91 de repenser son intervention.

-La participation des parents

Les actions du Relais Enfants Parents sont soutenues dans le cadre du dispositif REAAP. Le Relais Enfants Parents s'engage à respecter les principes énoncés dans leur charte. Ainsi pour les REAAP, « *la participation des parents aux actions qui les concernent, eux ou leurs enfants, est un objectif central* ».

De notre côté, pour l'année 2021, nous avons proposé 4 actions pour faire vivre ce principe :

➤ Deux questionnaires de satisfaction

Dans le cadre du projet nurserie, nous souhaitons réaliser deux questionnaires de satisfaction remis aux mères bénéficiaires. Pour ce faire, nous leur avons proposé de co-construire ces outils afin de les rendre efficaces. Notre équipe y a également associé la coordonnatrice du comité local Arrageois des REAAP 62.

➤ Un nouveau logo pour le R.E.P

Le service a voulu repenser son logo et s'est appuyé sur les compétences repérées des parents incarcérés. Un concours de dessin a été organisé avec les parents qui participent aux ateliers créatifs du CD de Bapaume. Le dessin qui a été retenu est celui d'un père.

➤ Projet déco salle parloir au CD de Bapaume

Depuis 1998, la salle parloirs Relais Enfants Parents n'a pas bénéficié de travaux hormis l'entretien du revêtement mural (peinture). La qualité des interventions se réfèrent à plusieurs dimensions et celle des locaux en est une composante. La salle actuelle ne présente pas de cadre accueillant. Ce constat a été soulevé par les parents qui participent aux ateliers de création manuelle.

Nous avons porté auprès de la direction du CD de Bapaume le désir des parents de la rénover. Le projet a retenu l'attention de la direction qui nous a confié la mission de concevoir un projet de rénovation de cette salle. Les parents se sont rapidement engagés dans le projet en se portant volontaires pour concevoir un plan, les décors, lister le matériel nécessaire et le mettre en œuvre en 2022.

➤ Co-animation atelier parent/bénévole

Les parents sont des partenaires et des acteurs dans les actions parentalité. A ce titre, il nous paraît légitime de les associer à la mise en œuvre des actions qui leur sont destinées. Ainsi au cours d'ateliers de création manuelle, nous avons repéré les compétences, les savoir-faire, l'appétence d'une mère pour ce type d'activité. L'équipe lui a donc proposé de co-animer les séances avec les bénévoles du R.E.P. Les autres parents ont accueilli favorablement cette prise de position du R.E.P qui leur redonne un statut de parent acteur.

-Rencontre avec la Maison d'Arrêt d'Amiens et mise en place du groupe d'expression et d'échange

Notre service a toujours eu le souhait de proposer un groupe d'échange et d'expression destinés aux pères détenus à la Maison d'Arrêt. Le constat de départ est qu'il existe très peu d'espace de paroles où la question de la parentalité en détention est abordée, alors même qu'elle s'inscrit pleinement dans le parcours de

réinsertion du justiciable. Ainsi, il nous semblait essentiel de proposer aux parents un espace de réflexion autour de leur rôle de père et de le mettre en œuvre sous une forme collective (partage d'expériences). Une rencontre avec la direction de la Maison d'Arrêt s'est organisée en mars 2021 pour évoquer cette perspective, recevant une réponse favorable de l'établissement pénitentiaire puisque la question du maintien des liens familiaux en détention est une préoccupation partagée.

La modalité retenue pour le groupe s'appuie sur un groupe fermé de 8 participants maximum. Ils s'inscrivent pour un cycle de 4 séances au sein desquelles des thématiques identifiées sont abordées :

→ **Thématique n°1 : Etre père en détention**

→ **Thématique n°2 : Couple parental, couple conjugal : quelles différences ?**

→ **Thématique n°3 : L'enfant : Besoins et développement**

→ **Thématique n°4 : Droits et devoirs des parents**

A la fin de l'année 2021, 9 pères ont participé au groupe d'expression. Cette nouvelle modalité d'intervention du Relais Enfants Parents, qui est co-animée par un travailleur social et un psychologue, a été plébiscitée par les participants qui y trouvent au-delà des échanges sur la parentalité, un espace/temps pour simplement s'exprimer.

L'action est reconduite pour 2022.

2) Les perspectives 2022

Les perspectives pour l'année 2022 sont nombreuses. Elles s'appuient sur les besoins (repérés et/ou exprimés) et répondent aux missions du REP. Les axes de ces perspectives s'articulent avec la démarche d'amélioration de l'accompagnement.

Innover pour répondre au besoin et à l'attente des parents détenus

-Projet déco salle parloir REP au CD de Bapaume

Les activités du REP (visites enfants-parents en détention, groupe de parole, atelier créatif, rencontres festives enfants-parents) se déroulent dans une salle parloir qui est désormais identifiée comme salle parloir REP. C'est à partir d'un constat commun qu'émerge fin 2021 la question : comment améliorer les conditions d'accueil de la salle parloir où se déroulent les actions parentalité ?

Les parties prenantes (équipe REP, Direction de l'établissement, parents détenus, surveillants) s'accordent sur un même constat : une salle qui est très utilisée, très animée lors des activités mais un cadre qui ne présente aucun décor. Ainsi, cette salle a besoin d'être rafraîchie et de présenter un décor qui renforce l'accueil et améliore le confort visuel. Cette salle a besoin d'un décor qui soit à la fois apaisant et adapté à la pluralité des personnes qui la fréquentent (parents détenus et leurs enfants, intervenants extérieurs). Le REP propose alors à la Direction de l'établissement de relancer la salle. Dans le cadre du soutien à la parentalité et du soutien à la relation enfant-parent, il s'agit d'améliorer les conditions d'accueil des visites enfants/parents au parloir en présence d'un tiers, d'offrir un cadre propice à la rencontre, de créer un décor, de favoriser la participation des parents. Ce projet propose un cadre de réflexion et de travail participatif et collaboratif. Apporter à cette salle un décor chaleureux permettra de procurer une sensation agréable aux personnes qui la fréquenteront et l'utiliseront.

-Un projet alternatif au projet nurserie

Le COPIL d'octobre 2021 a validé la reconduction du projet nurserie avec des ajustements et il a été l'occasion d'apporter des préconisations. Le COPIL a pu souligner la plus-value et les apports positifs d'une telle action portée par plusieurs partenaires, notamment l'Administration pénitentiaire et l'association APEMIS. Il a été souligné l'importance de garder une telle dynamique positive et de faire évoluer le dispositif si le public cible n'était pas présent au CD de BAPAUME.

De ce fait, nous avons, après réflexions partagées, souhaité proposer un projet alternatif concernant les mères incarcérées, en l'absence de mères enceintes ou mères avec enfants au CD de BAPAUME. Sont concernées par ce projet les mères qui bénéficient de visites à l'établissement pénitentiaire avec leurs enfants de moins de 18 ans. Ces visites relèvent de visites médiatisées ou non (parloir famille, salon familial,

UVF). Le projet s'adresse aux mères qui ne rencontrent pas de difficultés dans le maintien du lien avec leurs enfants.

Le service propose d'accompagner et de soutenir la parentalité via des rencontres enfants/mères détenues dans le cadre d'un logement au sein de l'UVF du CD de Bapaume. La mise en œuvre de cette activité au sein de l'UVF permettra à l'enfant et la mère de vivre une expérience dans un appartement où les repères sont ceux du quotidien, avec le sentiment de partager un temps « normal », contrairement aux visites aux parloirs. Cette étape s'accompagne d'une préparation en amont avec la mère détenue.

-AAP 2022 de la DAP

La Direction de l'Administration Pénitentiaire a lancé des appels à projets pour 2022 pour des actions en faveur des enfants de personnes détenues. Dans cette visée d'accompagner la parentalité des personnes détenues dans l'exercice du droit de visite avec leurs enfants au parloir famille, nous avons transmis à la DISP de Lille un projet qui vise la mise en place de 3 actions pour améliorer l'accueil des enfants aux parloirs familles afin de favoriser une interaction positive entre les enfants et leurs parents.

- Création de 6 fresques dans les couloirs des PF (couloir côté détenus et couloir côté familles)

- Création de tableaux et d'un décor mural pour chaque cabine parloir famille

- Création d'une fresque dans la salle d'attente des familles au sein de l'établissement

Nous avons également proposé à la DISP de Lille un projet qui vise à accompagner et soutenir la parentalité des personnes détenues dans la scolarité de leurs enfants. Ce projet vise la mise en place d'actions pour permettre aux parents détenus d'investir plus facilement le secteur de la scolarité de leurs enfants. Ce projet vise également à améliorer la relation enfant-parent (maintenir, développer, restaurer une relation) et favoriser l'exercice de la parentalité. Les actions permettraient aux parents de :

- découvrir et s'approprier le système scolaire primaire et secondaire (5 heures)

- rencontrer des professionnels de l'Education Nationale, enseignants, CPE, Conseillers Pédagogiques...

- sensibiliser les parents détenus au rôle de parent d'élève (5 heures)

- produire des outils d'information pour les parents détenus par les parents détenus

- présenter sous forme de diaporama l'ENT

-Intervention au quartier arrivants

Dans le cadre de la communication sur le service Relais Enfants Parents au sein des établissements pénitentiaires, notre service mène un travail de réflexion sur les modalités à développer pour permettre l'accès à l'information pour les parents détenus. Une des pistes de travail s'oriente sur l'intervention de notre service au sein du Quartier Arrivants. Afin d'évaluer la pertinence de cette action, nous menons une démarche de consultation et d'échange sur le fonctionnement du QA dans chaque établissement.

Cette initiative vise à connaître, à comprendre le fonctionnement du QA dans l'établissement. L'analyse conjointe nous servira de support pour créer une nouvelle forme d'intervention si les conditions et les moyens le permettent.

Des axes de travail différés

-L'écriture du projet de service Relais Enfants Parents reporté

Le service REP dispose toujours d'un Projet de service minute. Dans ce contexte d'incertitude, il nous faut prioriser la réorganisation ainsi que les actions et activités. Le travail de rédaction du projet de service a donc été reporté.

-mise en place de temps collectifs parents/enfants à la Maison d'Arrêt d'Amiens

La situation sanitaire toujours préoccupante en 2021, n'a pas permis de mettre en place de goûter enfants-parents à l'occasion de la fête des pères. Le service souhaite renouveler cette proposition pour 2022 à la Maison d'Arrêt d'Amiens.

Poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité

L'équipe garde le cap sur le travail d'harmonisation des outils utilisés sur le service (dossier numérique, dossier papier) et la création ou l'amélioration d'outils (grille de compte-rendu des bénévoles,

questionnaires de satisfaction...). De plus, l'équipe continuera de poursuivre la réflexion autour de la communication du Relais Enfants Parents (site internet, supports de communication...).

